Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260209-DEL2026006-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 FEVRIER 2026

Date de la convocation :
2 février 2026
Date d'affichage :
2 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 17
Présents – 15
Procuration – 2

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, M. MAHE Jean-Paul, Mme CALVEZ Laurence, M. DELAPORTE René-Yves, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. BONGRE Raymond, Mme CONAN Sylvie, Mme LE FORBAN Roselyne, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, Mme JEAN Florence et Mme BATTAS Guénaëlle, Conseillers municipaux.

Absent excusé : M. LE GALL Gérard a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon, M. LE COUTURIER Arnaud a donné procuration à Mme JEAN Florence.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PHILIPPE

Délibération 2026-006 / Finances locales – Décision budgétaire

Objet : Demande d'aide auprès de la CAF pour la mise en œuvre du dispositif « Argent de poche »

Madame Sylvie GUILLO, adjointe à l'enfance jeunesse, présente le bilan du dispositif « argent de poche » pour l'année 2025. Six adolescents âgés de 16 à 18 ans moins un jour ont été accueillis pendant les vacances d'été pour réaliser diverses missions d'intérêt général avec l'accompagnement des agents communaux : préparation des fêtes communales, couverture et classement de livres à la médiathèque, entretien des espaces verts, remise en place des locaux scolaires avant la rentrée…

Madame GUILLO propose de reconduire l'expérience pour l'année 2026 et précise que ces missions donnent lieu au versement d'une indemnité de 15 € par demi-journée. Elles permettent de sensibiliser les adolescents aux valeurs portées par le service public tout en faisant découvrir les modalités de fonctionnement d'une collectivité territoriale. La Caisse d'allocations Familiales des Côtes d'Armor verse une aide financière qui s'élève à 5€ par mission, soit un tiers de l'indemnité versée à chaque jeune.

Les missions « Argent de poche » sont désormais ouvertes aux jeunes à partir de 14 ans, ce qui élargit le public éligible au dispositif. Une réunion d'information à destination des adolescents de la commune de Trémuson a été organisée le vendredi 23 janvier 2026 en mairie pour leur exposer les périodes sur lesquelles les missions se dérouleront ainsi que les modalités de candidature.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modalités de mise en œuvre du dispositif « argent de poche » à Trémuson pour l'année 2026 ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Stéphane PHILIPPE
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire de Trémuson